

# **SNUipp FSU 33**Syndicat National Unitaire

des Instituteurs, Professeurs d'école et PEGC

Section de la Gironde : 44 cours Aristide Briand 33000 Bordeaux

tél: 05 56 31 26 63 snu33@snuipp.fr http:// 33.snuipp.fr

## Bulletin d'adhésion 2018-2019

Syndiqué-e en 2017-18 □	Jamais syndiqué-e 🗖	Ancien-ne	syndiqué-e 🗖					
Nom :	Prénom :	Nom de naissance :						
Adresse personnelle:								
Date de naissance :	Téléphone :	Adresse élect	ronique :					
Ecole et Poste d'affectation :								
Fonction particulière :	Hors classe	Classe exc	étudiant-e à l' ESPE	REP □ REP+ □				
	14.4 > 22.4 44 4 4 4	. (! I. D. ! I 00000 D		and the second				

Retourner ce bulletin complété à SNUipp-FSU 44 cours Aristide Briand 33000 Bordeaux ou par mèl à SNU33@SNUİPP.fr

## Montant des cotisations 2018-2019

Stagiaires
Contractuels: 80 €

66% de la cotisation est déductible de vos impots.

Pour une cotisation de 153€ vous bénéficiez d'un

crédit d'impôt de 100€

Etudiants M1 35€ AESH et CUI CAE : 25 €

	Groupe 1			Groupe 2			Groupe 3			Groupe 4			Groupe 5			Groupe 6								
	Adjoint-e PEMF			Adjoint-e REP			Adjoint REP+			Dir spécialisé			Dir REP+ 10 classes et											
	CPC PSY EN				Dir 1à 3 classes			Dir 4 classes et +			Dir REP 10 classes et +													
					Adjoint-e Spécialisé						Dir REP 1à 9 classes			Dir REP+ 1 à 9 classes			+							
											Enseignant-e référent-e													
ecneion	ins- tits	PE	PE HCL	PE CI exp	ins- tits	PE	PE HC L	PE CL exc	Ins- tits	PE	PE HCL	PE CL exc	Ins- tits	PE	PE HCL	PE CL exc	ins- tits	PE	PE HC L	PE CL exc	ins- tits	PE	PE HC L	PE CL exc
1				226				233				237				241				243				245
2		130		239		137		246		141		250		145		254		148		257		150		259
3		132	217	252		139	224	259		143	228	263		147	228	267		150	234	270		152	237	272
4		140	231	271		147	238	278		151	242	282		155	242	286		158	248	289		160	251	292
5		147	247	290		154	254	297		158	258	301		162	258	305		165	264	308		167	267	310
6		156	261	302		163	268	309		167	272	313		171	272	317		174	278	320		176	281	322
7		166		317		173		324		177		328		181		332		183		335		185		337
8	137	177			144	184			148	188			152	192			155	195			157	197		
9	144	189			151	196			155	200			159	204			162	207			164	209		
10	153	203			160	210			164	214			168	218			171	221			173	223		
11	168	218			175	225			179	229			183	233			186	236			188	238		

#### Retraité-e-s

Pension	1200	1300	1400	1500	1600	1700	1800	1900	2000	2100	2200	2300
Cotis	77€	83€	89€	95€	101€	108€	114€	120€	126€	132€	138€	144€

PEGC
Contacter Bruno Laulan
bruno.laulan@laposte.net

Situations particulières								
Mi-temps	Autre temps partiel	Dispo, congé parental	Congé de formation					
3/5 de la cotisation	% quotité travaillée	75 €	80% de la cotisation					

AU DOS Modes de paiement



## **MODES DE PAIEMENT**

Le montant de ma cotisation est de

€ (voir tableaux au recto)

## Adhérer en ligne



Connectez vous sur http://:adherer.snuipp.fr/33

Remplissez le formulaire en ligne. Vous pouvez payer en plusieurs fois (de 1 à 4)



## Par chèques



#### Vous pouvez payer par chèques de 1 à 10 chèques

Je paye avec ...... chèques à l'ordre du SNUipp-FSU33 avec mois d'encaissement au dos (ne pas dépasser le mois de juillet)

### Par prélèvement automatique

#### Le prélèvement automatique se fait en 10 mensualités de octobre à juillet

- 1 Remplir soigneusement le mandat de prélèvement SEPA ci-dessous (la première année seulement)
- 2 Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB)



Le prélèvement automatique vaut pour une tacite reconduction. Vous recevrez en tout début d'année scolaire un courrier vous précisant le montant de votre nouvelle adhésion et vous indiquant la possibilité d'annuler votre re-syndicalisation. Si vous souhaité continuer à adhérer au SNUipp-FSu il vous suffira de ne pas répondre.

#### Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNUIPP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUIPP-FSU.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,

Référence Unique Mandat (réservé au créancier) : SNUIPPFSU 33

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier									
Débiteur	Identifiant Créancier SEPA: FR 23 ZZZ 438424								
Vos Nom Prénom(*):	Nom : SNU IPP 33								
Votre Adresse (*)	Adresse : 44 cours A. Briand Code postal : 33000								
Code postal (*): Ville (*):									
Pays (*):	Date (*):								
	Signature (*):								
IBAN (*):									
BIC (*):									
Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice,									

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercic par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ».Note : Vos